



Compte rendu de la séance ordinaire Du Conseil Municipal du Vendredi 2 Décembre 2022

L'an 2022 et le Vendredi 2 décembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire,
Mmes VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN
Nathalie, Mrs. MORGEAT Guillaume, BEDU Stéphane, FLEUREAU Eric,
MARTIN Joseph

Excusés : Mr STEIN Jean-Pierre (pouvoir à Mme BRUCHET Delphine),

Absent : M. MALLET Jean-Yves

Nombre de membres : 10

- afférents au conseil municipal : 10

- en exercice : 10

- présents : 8

- votants : 9

Date de la convocation : 18/11/2022

Date d'affichage : 18/11/2022

Ordre du jour

- Délibération donnant avis sur la création d'une unité de méthanisation
- Délibération sur les modifications des statuts de la CCPNL- Prise de compétence « politique du logement et du cadre de vie »
- Délibération sur le versement de la taxe d'aménagement entre la commune et la CCPNL
- Délibération autorisation au Maire d'engager, de liquider, des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023
- Délibération concernant les tarifs de location de la salle des fêtes
- Délibération demande de subvention pour les travaux de voirie Place du Chanoine Pélissier

Questions diverses

- Fêtes de fin d'année

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du vendredi 28 octobre 2022.

Réf : 2022—37 Délibération projet de méthaniseur à Outarville, Situé sur la route « Villiers-Outarville »
Avis sur ce projet porté par la SAS Agri Biogaz, présidée par Pierre Coison.

Une enquête publique est en cours en mairie d'Outarville (depuis le 24 novembre jusqu'au 22 décembre 2022). Tivernon est concerné par le **plan d'épandage**, entre Oison et Tivernon.

Un vote a été effectué sur le **projet de mise en place de ce méthaniseur** :

Les résultats sont :

- Avis favorables : 5
- Abstentions : 2
- Avis défavorable : 1

Réf : 2022--38 Délibération : Modification des statuts de la Communauté de Communes pour la prise de compétences politique du logement et du cadre de vie. Le but de cette prise de compétence est de mettre en place une maison de l'habitat à Pithiviers qui verra le jour en 2023. Le projet porté avec l'aide des communautés de communes du Ptihiverais et du Beaunois avec la mise à disposition d'un personnel de l'ADIL. Les habitants pourront s'y adresser gratuitement, pour obtenir de l'aide et des conseils concernant la rénovation de leur habitation. Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

Réf : 2022--39 Délibération : Reversement de la taxe d'aménagement à la CCPNL : .

Cette taxe est touchée lors des constructions et des ventes sur notre commune.

La CCPNL renouvelle son appel, conformément à la loi sur le reversement de la taxe d'aménagement de la commune à la hauteur de 0%. Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

Réf : 2022--40 Délibération de fin d'année pour engager, mandater les votes des budgets. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Réf : 2022--41 Délibération : Mme le Maire propose d'ajouter une ligne de tarif concernant la consommation d'énergie lors de la location de la salle des fêtes (à partir du 1^{er} janvier 2023 et pendant la période hivernale) :

Chauffage 1 journée pour les résidents ou vin d'honneur : 10 € - pour les non-résidents : 20 €

Par journée supplémentaire de location : 5 € pour les résidents – 10 € pour les non-résidents.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Réf : 2022—42 Délibération travaux voirie place Chanoine Pélissier : 41 394.00 € TTC – 34 495 € HT.

Les travaux, Place du Chanoine Pélissier sont prévus par la société Jean Foucher début 2023. Des subventions seront demandées. Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Loiret et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Réf : 2022--43 Affaires diverses :

- **Éclairage de Noël** : Il durera 2 semaines, du 17 décembre 2022 au 3 janvier 2023, de 17 h 00 à 21 h 00, sous réserves des restrictions applicables.
- **Changement des appliques et ampoules en LED** : Une subvention sera demandée.
- **2 lampadaires** pourraient être installés rue du Monceau et à Abbonville, si les administrés de ces endroits sont d'accord.

Festivités de Noël : Mme Vappereau fait un point sur les festivités prochaines de Noël :

- Repas le 10 décembre 2022 : 19 personnes inscrites
- Colis : le caviste « Le Pressoir du Gâtinais » d'Amilly (prestataire toujours contacté pour l'achat de colis) émet des réserves quant à la confection des colis (retard d'approvisionnement de certains aliments). Une livraison a été demandée
- Noël des enfants : 10 enfants inscrits à la date du 2 décembre 2022. Le spectacle prévu l'après-midi du 17 décembre 2022 a été déclaré à la SACEM.

Horloges astronomiques ont été installées, les horaires d'éclairage appliqués selon la décision prise lors du précédent conseil.

Œuvres sociales à mettre en place. Mme Le Maire émet une 1^{ère} proposition d'idée : un système de chèques vacances en fonction du coefficient fiscal des agents a été soumis pour avis au Comité de Gestion 45.

Fin de l'embauche de M. Lavillonière Bruno, employé en octobre et novembre 2022, à raison d'1 vendredi tous les 15 jours (16 h /mois). Les travaux prévus ont été effectués à savoir la pose d'un grillage sur le terrain derrière la salle des fêtes, l'installation de barrières au petit terrain de jeux et la réalisation de travaux de maçonnerie au cimetière.

Un accueil pour les nouveaux arrivants sera organisé le dimanche 22 janvier 2023 autour d'une galette.

La séance est levée à 21 h 00

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **vendredi 16 décembre 2022, à 19 h 00.**

La séance est levée, à 21 h 00

Ont signé les membres présents :

DESFORGES Anne-claire

SEVIN Nathalie

VAPPEREAU Béatrice

BRUCHET Delphine

BEDU Stéphane

MORGEAT Guillaume

FLEUREAU Eric

Martin Joseph

